

## APPEL DE DEMANDES

Lancé par  
*La Société Parkinson Canada / Parkinson Society Canada*

### PROGRAMME DE BOURSES POUR NOUVEAUX CHERCHEURS (Cycle allant de 2012 à 2014)

1 <sup>er</sup> décembre 2011 :	Date de publication
1 <sup>er</sup> février 2012 :	Date de réception des demandes
juin 2012 :	Avis de décision
août 2012 :	Annonce anticipée de la bourse
1 <sup>er</sup> octobre 2012 :	Date de début du financement
Durée de la bourse :	Deux ans (non renouvelable)

#### TABLE DES MATIÈRES

Contexte  
Fonds disponibles  
Admissibilité  
Critères de l'examen  
Conditions  
Exigences en matière de rapport et modalités du financement  
Procédures de demande  
Coordonnées de la personne-ressource

#### CONTEXTE

La Société Parkinson Canada (« SPC ») est ravie d'annoncer le Programme de bourses pour nouveaux chercheurs (le « programme ») lancé dans le cadre de son programme de bourses de recherche revivifié. La SPC offre cette initiative stratégique dans le but de permettre aux chercheurs, à l'issue de leur formation en recherche, de développer ou de démontrer leur capacité d'entamer et d'exécuter des recherches autonomes en santé, comme doivent généralement le faire les professeurs d'université. La SPC estime que durant la période initiale de leur carrière indépendante, les nouveaux chercheurs sont aptes à formuler des projets de recherche novateurs et féconds. Elle offre donc le programme spécifiquement aux professeurs d'université qui ont entamé une carrière de chercheur scientifique au Canada depuis cinq ans ou moins. Un candidat aura généralement terminé un ou deux stages de formation postdoctorale et occupera un poste qui lui permet d'entamer et de diriger des projets de recherche indépendants. Le programme permet aux nouveaux chercheurs de se lancer dans le domaine du Parkinson, sans devoir concurrencer les chercheurs établis pour obtenir des subventions de recherche. La SPC souhaite ainsi favoriser la croissance et la revitalisation des recherches sur le Parkinson au Canada en appuyant le perfectionnement professionnel des chercheurs individuels.

La SPC entend octroyer des bourses de deux ans valant jusqu'à 45 000 \$ par an aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité scientifique consultatif (le

« comité consultatif »). Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir le salaire, les avantages sociaux et les dépenses associés aux bourses de recherche octroyées dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, la SPC invite les demandes de bourse (les « demandes ») des candidats engagés à mener des recherches dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson, de troubles connexes comme l'atrophie multisystémique, la paralysie supranucléaire progressive et autres troubles liés au Parkinson ainsi qu'aux répercussions de la maladie sur la société. Elle encourage les demandes de personnes travaillant dans des domaines tels que la médecine conventionnelle, les services et systèmes de santé, les études de population et les études cliniques.

Les projets qui mettent l'accent sur les aspects psychosociaux sont également encouragés. Il peut s'agir, entre autres, de projets ayant pour objet l'amélioration de la qualité de vie, le renforcement de notre compréhension des symptômes moteurs et non moteurs et des autres troubles associés à la maladie de Parkinson et le perfectionnement des traitements employés pour les soigner ou de recherches liées à la prestation des soins et aux interventions de soutien ou aux changements comportementaux et cognitifs. Les projets de recherche peuvent porter sur l'une ou l'autre des nombreuses étapes survenant au cours de la progression de la maladie de Parkinson, y compris les soins palliatifs en fin de vie ou les questions éthiques qui peuvent se poser dans différentes circonstances; les chercheurs peuvent utiliser des méthodologies qualitatives et quantitatives.

Cette initiative reflète la détermination de la SPC de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine.

Sont admissibles au programme les personnes qui proposent des recherches dans les secteurs de la médecine conventionnelle, des services et systèmes de santé, des études de population et des études cliniques axées sur le Parkinson. La SPC envisage l'adoption d'un cadre de financement souple pour le programme. Elle entend octroyer 75 p. 100 du financement à la recherche biomédicale et les 25 p. 100 restants aux recherches dans les secteurs des études cliniques, des services et systèmes de santé et des études de population axées sur le Parkinson.

## **FONDS DISPONIBLES**

Le programme octroie des bourses de deux ans pour appuyer des projets dont le budget s'établit jusqu'à 45 000 \$ par an aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité consultatif.

## **ADMISSIBILITÉ**

La SPC est déterminée à appuyer les recherches sur le Parkinson les plus avancées et/ou de la plus haute qualité au Canada. Elle acceptera les demandes de bourse présentées par les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité établis par la SPC (résumés dans le présent Appel de demandes).

Les candidats doivent détenir un doctorat en médecine ou un Ph.D. (ou l'équivalent) et être diplômés d'une université reconnue par la SPC. Ils doivent être des professeurs d'université possédant le titre de professeur agrégé ou moins qui ont entamé une carrière de chercheur scientifique au Canada depuis cinq ans ou moins et effectuer des recherches aux établissements et organismes suivants (un « établissement approuvé ») :

- les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche; ou
- d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de la SPC en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de la SPC.

Les candidats doivent pouvoir démontrer clairement leur potentiel de chercheur indépendant durant une période de recherche supervisée. La SPC s'attend à ce que le candidat puisse obtenir un poste de professeur de faculté indépendant dans les cinq prochaines années. À la date de réception des demandes, le **1 février 2012**, il ne doit pas s'être écoulé plus de quatre ans depuis la date de sa première nomination à un poste de professeur d'université.

Les jeunes professeurs travaillant à l'extérieur du Canada et les scientifiques qui changent de domaine pour se lancer dans la recherche sur le Parkinson sont admissibles à cette bourse, mais sont assujettis aux critères d'admissibilité établis par la SPC pour les autres candidats, décrits dans cet Appel de demandes.

Le candidat doit répondre de l'orientation intellectuelle de la recherche proposée. Il doit en outre accepter et être en mesure d'assumer la responsabilité administrative et financière des fonds octroyés au titre du programme.

Il est interdit aux candidats de recevoir un salaire, un paiement, des honoraires ou toute autre forme de rémunération au titre d'une bourse de la SPC. Les stagiaires postdoctoraux, les agrégés supérieurs de recherche ou les stagiaires ne sont pas admissibles à un financement au titre de ce programme. Les candidats qui désirent obtenir une bourse de recherche pour appuyer des stagiaires au niveau postdoctoral ou clinique doivent se reporter au programme de bourses de recherche de la SPC.

## CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examineront chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes.

- Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet du candidat sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le candidat reconnaît-il les questions qui pourraient poser problème et envisage-t-il des solutions de rechange?
- Le projet tire-t-il avantage des forces actuelles du chercheur individuel et de la recherche canadienne dans l'ensemble du domaine du Parkinson? Le projet contribue-t-il à la prééminence éventuelle du Canada sur le plan des connaissances sur le Parkinson? Où se situe-t-il par rapport au savoir mondial actuel dans le domaine du Parkinson?
- Le projet utilise-t-il des démarches, des méthodes ou des concepts nouveaux? Les objectifs sont-ils originaux et innovateurs? Remet-il en question des paradigmes existants ou élabore-t-il des nouvelles méthodes ou technologies? Subsidièrement, enquête-t-il sur des domaines essentiels qui, sans être innovateurs, sont significatifs et importants pour le domaine de recherche donné? Enrichit-il la base de connaissances actuelles sur le Parkinson?
- Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail? Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat et des autres chercheurs (le cas échéant)?
- Le milieu scientifique où sera effectué le travail contribue-t-il à la probabilité de succès du projet? Ce dernier est-il l'objet d'un soutien institutionnel démontré?
- Ce projet fera-t-il mieux comprendre le Parkinson? Est-il apte à faire progresser la science/les sciences sociales associées au Parkinson? À quoi mèneront les résultats de ce projet?

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard des points suivants :

- Le caractère raisonnable du budget et de la durée prévue du projet relativement à la recherche proposée.
- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le comité consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.
- À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées scientifiques ou sociales majeures et mérite une grande priorité. Par exemple, un chercheur pourrait proposer d'effectuer des travaux importants qui ne sont pas innovateurs mais

essentiels à l'avancement des connaissances et de la compréhension de la maladie de Parkinson dans un domaine particulier.

En évaluant les demandes, le comité consultatif accordera la même importance au mérite scientifique du projet de recherche et au mérite personnel du candidat. Par conséquent, la SPC recommande vivement aux candidats d'inclure une description claire, concise et complète du projet de recherche.

## CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par la SPC est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les Directives concernant la présentation des demandes (les « directives ») que le candidat sera réputé avoir acceptées sur présentation à la SPC d'une demande de participation au programme.

Le défaut de se conformer à ces conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de la SPC, l'interruption du programme et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

## EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent se conformer aux exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

La SPC exige que les titulaires de bourse présentent un rapport d'étape annuel et final ainsi qu'un sommaire financier confirmant le décaissement de la bourse de la Société. La portion de la bourse applicable à la deuxième année du programme sera remise sur présentation d'un rapport d'étape, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de la SPC, au terme de la première année du programme. Le rapport doit être présenté à l'administratrice des subventions au bureau national de la SPC au plus tard le **31<sup>e</sup> septembre 2013**. La SPC fournira des directives et des instructions à cet égard avant la date limite de présentation du rapport.

Le rapport d'étape final doit décrire les résultats du projet du titulaire, tandis que le sommaire financier doit détailler l'usage des fonds octroyés au titre du programme. Le titulaire doit remettre ces rapports, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de la SPC, à l'administratrice des subventions au bureau national de la SPC au plus tard le **31<sup>e</sup> décembre 2014**, trois mois après que le programme de deux ans a pris fin.

## PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes de bourse doivent désormais être soumises en ligne que vous trouverez sur le site web de la Société Parkinson Canada, au <http://www.parkinsonresearch.ca/research/rhtml/IndexFR.php>. Les candidats peuvent d'y créer un compte d'utilisateur, qu'ils utiliseront pour transmettre leur demande en ligne. Une confirmation sera émise en ligne, une fois la demande reçue. Les demandes contenir les renseignements suivants :

- Une feuille couverture de demande de la SPC. (Le plan d'affaires est généré en imprimant le formule de renseignements personnels du système de demande en ligne).
- Utilisez une police de caractères d'au moins 12 points de couleur noire. Réglez le format à six lignes par pouce. Une marge de pouce et n'utilisez pas les lettres ou les espaces serrés. Les références peuvent être imprimées en plus petits caractères, mais elles doivent être lisibles
- Sommaire du projet (une page).
- Un exposé de projet de cinq pages, (le nombre de pages est suggéré seulement), notamment
  - Contexte des études proposées (une page).
  - Buts précis des études proposées (une demi-page).
  - Détail de l'expérience proposée, y compris les méthodes et procédures (trois pages).
  - Énoncé décrivant la pertinence des études proposées au Canada (une demi-page).

- Il est recommandé aux candidats de fournir, le cas échéant, des copies des échelles d'évaluation auxquelles ils font référence dans leur demande.
- Le budget prévu, y compris tous les aspects significatifs du projet tels que salaires, matériel et frais d'exploitation. Les frais de matériel seront autorisés jusqu'à concurrence de 20 % du budget total et les frais de voyage associés aux présentations des résultats de recherche seront permis jusqu'à concurrence de 1 500 \$. L'information budgétaire estimée doit contenir suffisamment de détails et de justificatifs pour permettre aux responsables de l'examen de juger du montant requis pour accomplir le projet (une page).
- Les candidats doivent inclure des renseignements exacts et complets concernant toutes les autres sources de financement de leur projet (actuelles ou potentielles), notamment le nom ou l'appellation, la source des fonds, le montant total demandé ou accordé, la période totale de financement et, le cas échéant, le pourcentage correspondant à un chevauchement avec l'exposé de projet sous sa forme actuelle ainsi que le pourcentage correspondant à la participation du candidat. La SPC ne financera pas les frais généraux des établissements.
- Renseignements biographiques/curriculum vitae du candidat et des principaux collaborateurs (format standard de quatre pages de la SPC).
- Trois autres lettres de recommandation de professeurs ou de chargés de cours auprès desquels le candidat a acquis sa formation. Ces lettres doivent inclure des évaluations du candidat spécifiquement en fonction de cette bourse. On peut les obtenir et les présenter au moyen du système de demande en ligne.
  - Il est fortement recommandé aux candidats d'inclure dans leur demande une lettre préparée par un mentor. En plus de fournir d'autres renseignements pertinents, cette lettre devrait indiquer que son auteur a lu le formulaire de demande et qu'il entend apporter son soutien au candidat.

Toute demande non conforme à ces directives est sujette à une disqualification à la discrétion du président du comité consultatif.

- Le candidat peut inclure dans sa demande des photos, des références bibliographiques, des publications (pas plus de trois) des lettres de collaboration et des annexes. Il est recommandé aux candidats de fournir, le cas échéant, des copies des échelles d'évaluation auxquelles ils font référence dans leur demande. La limite de cinq pages s'applique uniquement à l'exposé de projet et n'inclut pas les budgets, les références, les renseignements biographiques, les approbations d'ordre éthique ou les autres documents à l'appui.

Les demandes doivent inclure les signatures exigées et nous parvenir dans les délais prévus. Avant de faire parvenir leur demande, les candidats doivent déterminer quelles sont les signatures exigées; ils doivent ensuite imprimer la fiche de renseignements (côté recto) et obtenir **toutes les signatures requises**. Les candidats doivent ensuite numériser la page de signatures et la télécharger sur le système en ligne de la SPC avec tous les documents requis avant la date limite indiquée. **Les candidats n'ont pas besoin de poster leurs documents à la Société Parkinson Canada, mais nous vous demandons de garder vos documents originaux signés. Ces documents peuvent être exigés si votre demande est retenue dans la compétition.**

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **1<sup>er</sup> février 2012** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

#### **POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ :**

Le Manuel de Directives du Programme National de Recherche de la SPC dans le site Web de la SPC à l'adresse [www.parkinson.ca](http://www.parkinson.ca).

#### **OU S'ADRESSER À :**

Ivy Lim-Carter, Directrice, Programme de recherche et programmes cliniques nationaux, 1 800 565-3000 ou (416) 227-3382, Courriel : [ivy.lim-carter@parkinson.ca](mailto:ivy.lim-carter@parkinson.ca)